



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juillet 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 8 de la résolution 1935 (2010), dans lequel le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Il présente une évaluation des progrès accomplis à l'aune des objectifs fixés dans l'annexe II de mon rapport au Conseil du 16 novembre 2009 (S/2009/592) et fait le point sur l'évolution du processus politique, des conditions de sécurité et de la situation humanitaire durant la période à l'examen allant du 1^{er} avril au 30 juin 2011.

II. Évolution de la situation politique

Processus de paix au Darfour

2. Le 27 avril, l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation a présenté un projet d'accord de paix au Gouvernement soudanais, au Mouvement pour la libération et la justice et au Mouvement pour la justice et l'égalité. Le projet était fondé sur les points d'accord entre les parties et sur les propositions formulées par l'Équipe sur la base des discussions qu'elle avait eues avec les parties sur les points de désaccord, comme les nominations aux postes politiques, le statut administratif du Darfour et les mesures de sécurité. Les délégations du Gouvernement et du Mouvement pour la libération et la justice ont par la suite fait savoir qu'elles soutenaient le projet, le Mouvement ayant publiquement déclaré, le 30 avril, que cet accord offrait des solutions acceptables à un grand nombre de questions litigieuses. Le Mouvement et le Gouvernement ont poursuivi leurs négociations et sont parvenus à un accord sur les dispositions relatives aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Mais, le 3 mai, les négociations ont été rompues en raison d'un désaccord sur la portée et le déroulement du processus de négociation.

3. À la Conférence de toutes les parties prenantes (All Darfur Stakeholders Conference), tenue à Doha du 27 au 31 mai, l'Équipe d'appui à la médiation a demandé aux représentants de la société darfourienne de faire part de ses observations sur le projet de texte. Cette conférence, à laquelle ont participé environ 500 représentants des parties au conflit, des groupes de la société civile, des partis



politiques, des réfugiés et de la diaspora darfourienne ainsi que des élus, a été rendue possible grâce à l'appui substantiel du Gouvernement qatari et de la MINUAD. Bien que le texte du projet d'accord ne leur ait pas été communiqué, les parties prenantes ont pu prendre connaissance des principales dispositions du texte pour mener leurs discussions. Une rencontre entre partenaires internationaux a aussi été organisée afin d'évaluer les progrès accomplis.

4. La sélection et les déplacements des participants ont posé de nombreux problèmes avant et pendant la Conférence. La MINUAD a travaillé en partenariat avec des mécanismes de suivi de la société civile dans les trois capitales d'État pour sélectionner les représentants de la société civile à la Conférence sur la base des critères définis par l'Équipe d'appui à la médiation. À Nyala, le gouvernement de l'État a insisté pour qu'un autre mécanisme de la société civile comprenant des partisans du Parti du Congrès national participe à la sélection des représentants et, le 2 mai, il a arrêté un dirigeant du mécanisme de suivi de la société civile. Par manque de place, sept représentants des déplacés n'ont pas pu se rendre de Nyala à Doha sur le vol affrété le 26 mai.

5. Toujours en rapport avec la sélection des participants, un spécialiste des affaires civiles recruté sur le plan national par la MINUAD a été arrêté à Nyala, le 27 avril, par le Service national du renseignement et de la sécurité. Les autorités gouvernementales ont fait savoir à la MINUAD que l'employé avait été placé en détention en raison du rôle qu'il avait joué dans la sélection des participants à la Conférence. La MINUAD a rencontré des représentants du Gouvernement et rappelé la nécessité de respecter l'accord sur le statut des forces et a finalement obtenu de rendre visite à son employé, qui souffrait déjà d'une affection cardiaque et se trouvait en mauvaise santé au moment où elle l'a vu. Le Service du renseignement et de la sécurité n'a pas autorisé l'employé à se rendre dans un hôpital de la Mission, comme celle-ci en avait fait la demande.

6. La Conférence proprement dite s'est déroulée pour partie en séances plénières, durant lesquelles les participants ont pris connaissance des principales dispositions du projet d'accord, et pour partie en groupes de travail, où les parties ont pu exposer leur position et les participants formuler des observations sur l'accord. Les travaux des groupes de travail étaient consacrés aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, aux indemnisations et aux rapatriements, au partage du pouvoir et des richesses, et au dialogue et aux consultations internes au Darfour. Durant les séances, les représentants du Gouvernement et du Mouvement pour la libération et la justice ont insisté sur les points positifs du projet, en particulier dans les domaines du partage des richesses et de l'aide aux rapatriés, alors que le Mouvement pour la justice et l'égalité a critiqué le projet en ce qu'il ne répondait pas suffisamment aux aspirations des habitants du Darfour. Les indemnisations, la sécurité, le statut administratif du Darfour et l'obligation pour les auteurs de violations des droits de l'homme de répondre de leurs actes ont fait partie des questions les plus largement discutées par les représentants de la société civile.

7. À la cérémonie de clôture, le 31 mai, les participants ont adopté un communiqué prévoyant que le projet de document de Doha formerait le socle d'un cessez-le-feu permanent, d'un accord de paix global et sans exclusive, et d'une paix et d'une stabilité durables au Darfour. Ils ont invité le Gouvernement soudanais et les mouvements armés à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour parvenir à un cessez-le-feu permanent et à un règlement global sur la base de ce document. Afin

d'appuyer ces efforts, il a été demandé aux principaux partenaires internationaux de créer, sous l'égide du Gouvernement qatari, un comité chargé de suivre l'exécution de l'accord au Darfour. Le comité s'apparentera à un groupe d'amis apportant leur soutien à la mise en œuvre de l'accord.

8. À la suite de la Conférence, le Chef de l'équipe conjointe et le Ministre d'État aux affaires étrangères du Qatar ont présenté le projet de document au Président de la Commission de l'Union africaine (Addis-Abeba), le 13 juin, au Secrétaire général de la Ligue des États arabes (Le Caire), le 14 juin, et à moi-même, le 20 juin. Nous avons tous trois félicité le Médiateur et le Ministre de l'issue des négociations et accueilli avec satisfaction le projet, sur la base duquel il sera possible de continuer à travailler en vue d'une paix globale.

9. Le 14 juin, le Mouvement pour la justice et l'égalité a publié une déclaration sur les pourparlers de Doha dans laquelle il a mis en doute le caractère sans exclusive de la Conférence et fait observer que, en l'absence du projet de document, les participants étaient convenus que les négociations se poursuivraient sur certaines des questions débattues, tout en se disant lui-même prêt à poursuivre ces négociations. Par la suite, les 3 et 9 juin, le Gouvernement et le Mouvement ont eu des pourparlers à Doha, mais ceux-ci ont échoué sur des désaccords quant à la portée des négociations. L'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ASL-AW) et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ASL-MM) n'ont pas participé à la Conférence et n'ont pas non plus pris position sur son résultat.

10. Pendant ce temps, la MINUAD, en conjonction avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, continuait à planifier le processus politique interne au Darfour. Ces arrangements sont conformes à un communiqué publié par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à l'issue de sa 271^e séance, le 8 avril, pour notamment demander à la MINUAD de se consacrer en priorité aux préparatifs nécessaires au processus politique interne tout en soulignant que l'initiative devrait se dérouler de façon simultanée et complémentaire aux négociations de Doha. La MINUAD, le Groupe de mise en œuvre et d'autres partenaires internationaux collaborent actuellement avec le Gouvernement en vue de définir et d'instaurer un environnement propice au processus politique. De son côté, le Gouvernement soudanais s'est de nouveau engagé à suspendre les lois instaurant l'état d'urgence au Darfour.

11. L'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec les partenaires internationaux, prévoient prochainement d'organiser une série de réunions pour définir le futur cadre d'une participation durable de la communauté internationale au processus de paix au Darfour.

Le référendum au Darfour et la création de deux nouveaux États

12. Le 29 mars, le Gouvernement soudanais a promulgué un décret présidentiel à l'effet d'organiser un référendum sur le statut du Darfour. Le décret a été largement condamné par les mouvements armés, l'ALS-MM, le Mouvement pour la justice et l'égalité et l'Armée de libération du Soudan-faction Mother (ALS-M) ayant publié une déclaration commune, le 2 avril, pour marquer leur opposition au décret, jurer de ne pas accepter le résultat du référendum et appeler la population du Darfour à s'y opposer résolument. Dans le même sens, lors de réunions avec la MINUAD, des

membres des partis politiques d'opposition et des déplacés ont fait part de leur ressentiment face à ce qu'ils considèrent être une mesure unilatérale et de leur préoccupation quant à la viabilité de sa mise en œuvre dans les conditions de sécurité et le climat politique actuels.

13. La Commission électorale nationale a lancé les préparatifs du référendum et, le 12 avril, elle a officiellement demandé à la MINUAD et à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) de lui apporter une assistance matérielle et technique. La MINUAD et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine ont conseillé au Gouvernement d'obtenir le soutien d'un grand nombre de partenaires avant de tenir le référendum. La question est demeurée à l'ordre du jour des négociations entre le Gouvernement et le Mouvement pour la libération et la justice et, le 26 juin, les parties sont convenues que le référendum serait organisé dans le délai d'un an après la signature éventuelle d'un accord.

14. Le 5 mai, le Conseil des ministres a proposé un projet de loi sur la création de deux nouveaux États au Darfour : un État au centre, dont la capitale serait Zalingei, et un État dans le sud-est, dont la capitale serait Al Daein. Le projet de loi est désormais examiné par l'Assemblée nationale pour adoption. Plusieurs mouvements, dont l'ALS-AW, l'ALS-MM, des partis politiques d'opposition et certains secteurs de la société civile, se sont plaints lors de réunions avec la MINUAD que la création de ces deux États exacerberait les divisions entre les groupes ethniques au Darfour.

Évolution de la situation régionale

15. Ces derniers mois, les relations entre le Soudan et la Jamahiriya arabe libyenne se sont détériorées. Le 20 juin, le Gouvernement soudanais a publiquement accusé la Jamahiriya arabe libyenne de recruter des mercenaires soudanais. Il s'est également dit préoccupé par le risque de voir des armes et des munitions affluer vers le Darfour et a décidé de renforcer sa présence armée dans le nord-ouest du Darfour.

16. Le 5 mai, le quartier général de la patrouille soudano-tchadienne de contrôle aux frontières a été transféré d'Abéché (Tchad) à El Geneina, au Darfour-Ouest, conformément à l'Accord de Dakar. Le 23 mai, un sommet tripartite réunissant les Gouvernements soudanais, tchadien et centrafricain s'est tenu à Khartoum et a abouti à la signature de la Déclaration de Khartoum, par laquelle les parties se sont notamment engagées à créer une force commune de contrôle des frontières.

Alliances et unification des mouvements

17. Ces derniers mois, plusieurs nouvelles alliances se sont formées entre les mouvements armés. Le 14 mai, l'ALS-AW et l'ALS-MM ont adopté une Déclaration d'alliance annonçant leur décision de travailler ensemble afin de notamment mener une action commune et de coordonner leurs efforts politiques et militaires en vue de renverser le gouvernement du Congrès national. De même, le 8 mai, l'ALS-AW et l'ALS-Juba ont annoncé leur alliance et, le 20 mai, l'ALS-AW et l'ALS-M ont annoncé qu'elles s'étaient réunies sous la direction de la faction Abdul Wahid. Le 18 mai, une faction dissidente du Mouvement pour la libération et la justice a signé un accord avec le Mouvement pour la justice et l'égalité et, le 25 mai, cette même faction a conclu une alliance avec l'ALS-MM.

Situation sur le plan de la sécurité

18. Après une accalmie qui avait débuté fin février, les combats entre les forces gouvernementales et les forces des mouvements ont repris le 10 avril avec une attaque aérienne lancée par les Forces armées soudanaises contre des éléments de l'ALS-faction Minni Minawi et du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) à Muzbat (à 127 km au nord de Kutum) dans le Darfour-Nord. D'autres attaques aériennes et affrontements terrestres entre les Forces armées soudanaises et les forces des mouvements se sont produits dans la même zone les 11, 12 et 13 avril. Le 13 avril, une patrouille de la MINUAD a rencontré à Turba, un peu à l'est de Muzbat, un convoi qui se disait être une force de coalition de l'ALS-faction Minni Minawi et du MJE. La Mission a observé le 17 avril d'autres activités militaires dans la région, notamment la présence de convois de l'ALS-faction Abdul Wahid et du MJE plus à l'est, près du Djebel Eisa (à 37 km au nord de Malha) et d'el-Hara (à 62 km au nord de Malha).

19. Pendant toute cette période de recrudescence des activités militaires, la MINUAD a observé le déploiement par les Forces armées soudanaises d'hélicoptères d'attaque à Malha et à Kutum et de troupes supplémentaires à Malha, à Kutum et à Tine. Selon les commandants des Forces armées soudanaises, ce renforcement des effectifs et du matériel avait pour but d'empêcher les déplacements des mouvements armés entre la Jamahiriya arabe libyenne et le Darfour.

20. Le 1^{er} mai, une patrouille de la MINUAD a appris des habitants qu'une attaque aérienne avait été lancée le 24 avril par les Forces armées soudanaises aux abords du village de Tangarara (à 20 km au nord de Shangil Tobaya). Le 25 avril, des avions des Forces armées soudanaises auraient attaqué des forces de l'ALS-faction Abdul Wahid aux abords des villages de Ruwata, d'Owsajini et de Burgu dans la partie orientale du Djebel Marra. Selon les informations reçues des Forces armées soudanaises, le 27 avril, celles-ci et les forces de l'ALS-faction Abdul Wahid se sont affrontées à Gur Lumbung (à 11 km au nord-ouest de Nyala). Aucune perte n'a été signalée.

21. Dans le Darfour-Sud, le 6 avril, la MINUAD a observé sur la route menant de Buram à Al Fifi un convoi d'une centaine de véhicules de l'ALS-faction Minni Minawi et du MJE qui se dirigeait vers le sud. Par la suite, la Mission a reçu d'un commandant des Forces armées soudanaises des informations non vérifiées faisant état d'un échange de tirs entre lesdites forces et le convoi près d'El Fifi, à 116 kilomètres au sud de Buram, à la frontière avec le Sud-Soudan.

22. Toujours dans le Darfour-Sud, le 15 mai, les avions des Forces armées soudanaises, qui auraient repéré la présence de forces des mouvements, ont largué quatre bombes à Labado, faisant un mort et un blessé, et plusieurs autres près du village d'Esheraya (à 30 km au sud d'Al Daein). À cause des restrictions aux déplacements imposées par le Gouvernement, la MINUAD n'a pas pu évaluer les conséquences du bombardement près d'Esheraya. Des commandants des Forces armées soudanaises ont indiqué par la suite que ce qui seraient des forces de l'ALS-faction Minni Minawi avaient été aperçues près de Muhajeriya, de Labado, de Sania Fundu, de Shaeria, de Marla et de Yassin. Les 16 et 17 mai, des avions des Forces armées soudanaises ont lancé des attaques près de Kuma (à 60 km au nord-est d'Al-Fasher) et de Sukamair (à 68 km au nord d'Al-Fasher). Aucune perte n'a été

signalée. Le 18 mai, ils ont attaqué des convois des mouvements près du village de Baashim (à 80 km au nord-est de Kutum) et des villages d'Um Rayi et de Hashaba (à 72 et à 62 km au nord-est de Kutum, respectivement), faisant 10 morts, selon des sources locales.

23. Les combats se sont poursuivis dans des zones auparavant contrôlées par l'ALS-faction Minni Minawi. Les 31 mai et 3 juin, un groupe d'hommes armés non identifié et un groupe de Zaghawas, qui cherchait à reprendre du bétail volé, se sont affrontés près d'Abu Zereiga (à 20 km au nord-est de Dar el-Salaam). Une équipe de vérification de la MINUAD a confirmé qu'un cheikh non armé et apparemment au moins quatre autres civils ont été tués au cours de l'affrontement. Le 17 juin, un groupe armé non identifié soupçonné d'être fidèle à l'ALS-faction Minni Minawi a attaqué un poste avancé des Forces de défense populaires au village de Old Shangil Tobaya. Les attaquants ont mis le feu à plusieurs maisons, faisant un millier de déplacés temporaires et tuant six soldats et un nombre non déterminé de civils. Le 18 juin, la MINUAD a transféré pour des raisons médicales 15 personnes, dont 13 civils, de l'hôpital de Shangil Tobaya à Al-Fasher.

24. Les conditions de sécurité dans le camp de Hassa Hissa se sont détériorées le 25 mai. Ce jour-là, 11 résidents du camp ont rencontré les représentants des autorités locales à Azoom (à 50 km à l'ouest de Zalingei) pour discuter des moyens d'encourager les retours. À leur retour au camp, ils ont été faits prisonniers par un groupe de jeunes du camp. Sur l'intervention de la MINUAD, huit d'entre eux ont été relâchés le 28 mai et les trois autres 10 jours plus tard. Malgré les efforts déployés par la MINUAD pour régler la situation par la négociation, des affrontements ont éclaté les 8 et 9 juin, tuant 11 déplacés. Grâce à l'action de la MINUAD, les tensions sont retombées par la suite; lors d'une réunion tenue le 18 juin avec des responsables et des jeunes du camp, la MINUAD a été informée que les relations entre les personnes déplacées détenues et les responsables du camp s'étaient améliorées.

Conflits intercommunautaires

25. Les affrontements intercommunautaires sont demeurés relativement peu fréquents durant la période considérée, et seuls trois ont été signalés. Le premier s'est produit le 16 avril entre des groupes de Birgit et de Rezeigat à Kulaykili (à 130 km au sud-est de Nyala), les Rezeigat ayant cherché à punir plusieurs Birgit soupçonnés de banditisme. En tout 14 Birgit, dont 1 *umda* (chef de communauté), et 2 Rezeigat ont été tués. Après cet incident, le Wali du Darfour-Sud a chargé un comité spécial de mener des enquêtes.

26. Le deuxième affrontement s'est produit le 19 avril entre des groupes de Taaisha et de Rezeigat près de Gereida dans le Darfour-Sud, à la suite d'allégations de vol de chameaux. Huit personnes ont été tuées (5 Taaisha et 3 Rezeigat). Des chefs des deux communautés ont par la suite lancé un processus de réconciliation, les Rezeigat devant indemniser les Taaisha pour le vol de chameaux. Le troisième affrontement s'est produit le 19 juin, dans le Darfour-Sud, entre des groupes de Salamat et de Habbaniyah près de Nadhif (à 125 km au sud de Nyala) au sujet de vols de bétail et de la démarcation de la frontière. Cet incident a fait 13 morts et 10 blessés.

27. Afin d'améliorer les relations entre les communautés dans la zone de Zalingei, où des affrontements entre Misseriya et Rezeigat-Nawaiba ont fait environ 700 morts entre mars et septembre 2010, la MINUAD a aidé à l'organisation d'une conférence intertribale à Hillabeyda (à 25 km à l'est de Zalingei) le 10 mai. Elle a de fait assuré des services de sécurité et de transport et fourni des conseils techniques. Des représentants de divers groupes, notamment de l'administration autochtone, de la société civile, de l'*Aughada* (chefs des milices tribales arabes) et de l'administration locale, ont pris part à la Conférence. Plusieurs recommandations tendant à améliorer les conditions de sécurité et les relations intercommunautaires ont été formulées et un mécanisme chargé d'appliquer ces recommandations et d'organiser des conférences analogues dans d'autres secteurs de la région a été créé.

Restrictions aux déplacements

28. La MINUAD a effectué 23 999 patrouilles entre le 1^{er} avril et le 30 juin et s'est heurtée, à 68 reprises, à des entraves à la circulation – imposées 65 fois par les Forces armées soudanaises ou le Service national du renseignement et de la sécurité (NISS) et 3 fois par les mouvements armés. Dans la plupart des cas où les patrouilles de la MINUAD ont été refoulées par l'armée ou le service de renseignement, c'était parce qu'elles étaient entrées ou avaient cherché à entrer dans une zone où le Gouvernement soupçonnait la présence des forces des mouvements. La MINUAD a effectué 5 771 vols en tout entre le 1^{er} avril et le 30 juin. Soixante de ses demandes d'autorisation ont été rejetées par les Forces armées soudanaises et d'autres responsables gouvernementaux; il s'agissait dans la plupart des cas de vols à destination de la partie orientale du Djebel Marra ou de zones d'activités militaires, ou de survol de ces régions.

Sécurité et sûreté

29. Les attaques perpétrées contre les soldats de la paix de la MINUAD et des travailleurs humanitaires sont demeurées peu nombreuses, grâce en partie à l'attitude ferme des contingents militaires et des forces de police de la Mission.

30. Deux attaques ont été perpétrées contre les soldats de la paix de la MINUAD. La première fois, le 5 avril, des hommes armés non identifiés ont tendu une embuscade à une patrouille qui revenait de Fato Borno (à 17 km au sud-ouest de Kutum). Un attaquant a été abattu et un autre blessé et les attaquants se sont emparés d'un véhicule de la MINUAD transportant deux conseillers pour les questions de police et un assistant bilingue. Deux des passagers, qui ont été légèrement blessés, ont été par la suite relâchés, et le corps du troisième, un conseiller pour les questions de police, a été retrouvé à proximité dans le véhicule abandonné. La deuxième fois, le 18 avril, un homme non identifié a ouvert le feu sur une patrouille qui escortait un convoi du Programme alimentaire mondial (PAM) à Hotwashi (à 30 km au sud-ouest d'Al-Fasher), touchant l'un des véhicules. Il n'y a eu aucun blessé.

31. Le 6 mai, un assistant bilingue (recruté sur le plan national) de la MINUAD a été arrêté par le NISS à Al-Fasher puis transféré à Khartoum. Selon les responsables gouvernementaux, il aurait incité des déplacés du camp d'Abu Shouk à participer à

des manifestations antigouvernementales. La MINUAD a été autorisée à visiter l'intéressé le 27 juin.

32. Grâce aux efforts intensifs du Gouvernement soudanais et du PAM, trois membres d'un équipage des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies enlevés le 13 janvier à Um Shalaya dans le Darfour-Ouest ont été relâchés le 6 juin.

33. Le nombre de tentatives de vol de véhicules de la MINUAD ou des organisations humanitaires est revenu de 10 entre le 1^{er} janvier et le 31 mars à 5 au cours des trois derniers mois. Outre l'embuscade du 5 avril décrite ci-dessus, un véhicule de la MINUAD a été attaqué au camp de Deriege à Nyala le 1^{er} juin par 15 hommes armés et un autre à Nyala le 11 juin par 3 hommes armés. Un soldat de la paix de la MINUAD a été légèrement blessé lors de l'attaque du 11 juin.

III. Situation humanitaire

34. Si les conditions d'acheminement de l'aide humanitaire se sont quelque peu améliorées, la situation humanitaire dans son ensemble a continué de se ressentir de la poursuite des affrontements entre les forces gouvernementales et celles des différents mouvements. D'après des chiffres entérinés par le Gouvernement et l'Équipe de pays humanitaire, les combats ont provoqué, depuis le début de 2011, le déplacement de quelque 60 000 à 70 000 personnes de Shangil Tobaya et de la région orientale du Djebel Marra. D'autre part, invoquant la présence de mouvements armés, les autorités du Darfour-Sud ont interdit aux organismes humanitaires de se déplacer à plus de 15 kilomètres de Nyala entre le 15 mai et le 15 juin.

35. Le 11 avril, les forces du Service de renseignement et de sécurité ont pénétré dans le camp de Kalma et y ont arrêté un de ses résidents, également membre du personnel d'une organisation non gouvernementale internationale. Le 13 avril, en guise de représailles, de jeunes déplacés ont enlevé dans le camp 11 travailleurs humanitaires locaux. À la suite d'une intervention de la MINUAD et d'organismes des Nations Unies, les jeunes ont libéré les travailleurs humanitaires au bout de 24 heures. Les autorités gouvernementales ont ensuite partiellement restreint l'accès humanitaire à Kalma, ne permettant qu'à de rares occasions aux travailleurs humanitaires internationaux d'entrer dans le camp. D'autre part, les fournitures médicales et le combustible nécessaire au fonctionnement des pompes à eau n'ont été admis dans le camp qu'au cas par cas. Le personnel local des organisations non gouvernementales a pu poursuivre son travail dans les dispensaires et distribuer de l'eau aux résidents. Les restrictions ont, depuis, été levées.

36. Dans le souci d'améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire, la MINUAD et les organismes humanitaires ont lancé, le 1^{er} mai, l'« Opération panier de printemps », qui avait pour objet de faciliter l'accès et l'acheminement de l'aide dans des zones du Darfour restées inaccessibles pendant plusieurs mois. L'opération, qui visait quelque 400 000 bénéficiaires, consistait, pour la MINUAD et les travailleurs humanitaires, à procéder à une évaluation des besoins et à distribuer l'aide. Elle a ainsi permis de livrer des produits alimentaires dans les localités suivantes : Ein Siro, Kutum, Killing, Kuma Garadayat, Golo, Kaguro, Tina, El Hara et Sarong. La mission à Sarong, une ville située dans le territoire tenu par l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW), était la première qu'y ait effectuée un organisme humanitaire depuis 2009.

37. Par ailleurs, afin d'améliorer l'accès et la fourniture de l'aide dans la région orientale du Djebel Marra, la MINUAD et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan, agissant en consultation avec l'ALS-AW et le Gouvernement, sont convenus d'établir une nouvelle base d'opérations de la MINUAD à Feina, dans le Darfour-Sud.

38. Dans le domaine des soins de santé, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les ministères de la santé des États ont mené des campagnes régionales de vaccination contre la poliomyélite et la rougeole, qui ont permis de vacciner des communautés vivant dans des zones rurales isolées et aussi de « nettoyer » des zones antérieurement touchées par des épidémies de rougeole.

39. S'agissant de l'amélioration de l'accès à l'eau, la MINUAD a lancé, le 26 avril, une initiative qui a consisté à distribuer de grands conteneurs d'eau roulants aux déplacés revenus dans leurs foyers. Ces conteneurs permettent surtout aux femmes et aux enfants de transporter sans difficulté de grandes quantités d'eau entre les puits et leur domicile, ce qui limite leur exposition aux actes de harcèlement et de violence en réduisant le nombre des déplacements qu'ils effectuent en dehors de leur camp ou de leur village pour chercher de l'eau. Il est prévu de distribuer en tout 3 000 conteneurs dans tout le Darfour.

40. La Conférence internationale sur l'eau et la paix durable au Darfour, qui s'est tenue à Khartoum les 27 et 28 juin, avait pour objectif la création d'un cadre intégré de gestion de l'eau au Darfour, qui permette d'assurer une bonne gestion des ressources en eau. Les organisateurs de la Conférence cherchaient à mobiliser des fonds en faveur de 65 projets axés sur la mise en place d'un système d'approvisionnement en eau équitable et durable. Quelque 500 participants représentant, notamment, le Gouvernement soudanais, la MINUAD, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), des donateurs et d'autres intervenants internationaux ont pris part à la Conférence. Les donateurs ont annoncé, durant cette rencontre, des contributions d'un montant total de 500 millions de dollars pour la mise en œuvre de projets relatifs à l'eau.

IV. État de droit, gouvernance et droits de l'homme

41. La situation observée au cours des 12 derniers mois s'est maintenue : au cours du trimestre écoulé, la MINUAD a relevé 97 cas de violation des droits de l'homme et dénombré 274 victimes de ces faits. Dans le souci d'améliorer la protection des droits de l'homme, la Mission a continué à faire part aux autorités gouvernementales de ses préoccupations concernant les droits de l'homme et à renforcer les capacités des organes de sécurité. Ainsi, des stages ont été organisés à l'intention de 202 fonctionnaires – agents de la police nationale, agents du Service de renseignement et de sécurité et juges des tribunaux ruraux –, qui ont reçu une formation de base portant sur les concepts fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et les procédures en matière d'arrestation et de détention.

42. En ce qui concerne la violence sexuelle et la violence sexiste, la MINUAD a dénombré 17 incidents et 26 victimes, soit une légère diminution par rapport au trimestre précédent, où elle avait recensé 29 incidents et 54 victimes. Plusieurs ateliers ont été organisés dans le but de renforcer la capacité des institutions

gouvernementales de prévenir ce type d'incidents ou d'y faire face. C'est ainsi que, le 2 avril, la MINUAD a organisé à Al-Fasher, à l'intention de 17 femmes parlementaires, un atelier sur le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans le domaine de la réalisation des obligations qu'assument les États en matière de prévention de la violence sexuelle et sexiste. D'autres ateliers de formation ont été organisés sur la question de l'égalité des sexes à l'intention de 39 agents des Forces centrales de réserve de la police à Zalingei, les 1^{er} et 2 mai, et de procureurs à El Geneina, les 3 et 4 mai.

43. D'autre part, la MINUAD a continué de suivre les procès pour s'assurer qu'ils se conforment aux principes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Dans un procès qui s'est déroulé à Nyala, deux personnes ont été reconnues coupables et condamnées, le 2 mai, à 10 années d'emprisonnement pour leur participation au vol de véhicules de World Vision à Edd Al Fursan le 21 février. Le tribunal a également condamné un garçon de 16 ans à six années d'internement dans une maison de redressement pour sa participation à l'enlèvement, le 4 novembre 2010, de trois employés de services de transport aérien engagés par le Programme alimentaire mondial (PAM).

44. Conformément au mémorandum d'accord conclu entre le Gouvernement et la MINUAD, trois Comités pour l'amélioration des prisons ont été mis en place à El Geneina et Zalingei, en avril, et un à Nyala, en mai. Ces comités serviront de cadres à la recherche de solutions aux difficultés que rencontrent les prisons et à la promotion de la réforme du système pénitentiaire.

45. La MINUAD a continué de collaborer avec les autorités gouvernementales au renforcement des capacités des agents pénitentiaires et à l'amélioration des conditions de vie des détenus. La Mission a ainsi organisé un stage sur « les fonctions pénitentiaires fondamentales et une gestion des prisons respectueuse des droits de l'homme » à l'intention d'agents pénitentiaires du Darfour-Nord et du Darfour-Sud, respectivement du 10 au 14 avril et du 15 au 19 mai. Des projets ont également été lancés pour mieux garantir les perspectives de subsistance et les conditions de vie des détenus. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la MINUAD a organisé, à l'intention de 60 détenus du Darfour-Sud, un stage de formation professionnelle consacré à la fabrication de briques en terre stabilisée. Les briques fabriquées par les stagiaires seront utilisées dans des projets de construction de prisons. Le 27 avril, un projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement, financé à l'aide de fonds destinés à des projets à effet rapide, a été mené à terme à la prison d'El Geneina. En outre, les 30 et 31 mars, en collaboration avec l'OMS, la MINUAD a organisé à Al-Fasher une campagne sanitaire à l'intention de 1 000 détenus, de leurs familles et de la communauté locale.

Protection de l'enfance

46. L'assistance fournie aux enfants précédemment impliqués dans le conflit armé s'est poursuivie. Du 17 au 29 avril, la faction du MJE favorable à la paix a participé, à El Geneina, à une opération de démobilisation organisée par le Gouvernement. Lors de cette opération, une liste de 65 enfants précédemment associés aux forces armées a été communiquée à la Commission du Nord du Soudan pour le

désarmement, la démobilisation et la réintégration, à des fins d'enregistrement et de prise en charge.

47. Depuis le début de 2011, la MINUAD a organisé 28 sessions de formation en matière de protection de l'enfance. La formation a été dispensée à 934 membres du personnel de la Mission, dont 128 civils, 580 agents de la Police des Nations Unies et 226 soldats de la paix. En outre, en avril, la MINUAD a organisé une session de formation de formateurs avec Save the Children (Suède), à l'intention de 47 personnes – militaires, agents de la Police des Nations Unies et observateurs militaires des Nations Unies. La formation a également été dispensée, dans le cadre de 13 sessions, à 477 partenaires locaux, dont 34 agents de la police nationale, 255 volontaires affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés, 29 responsables locaux, 57 membres des comités de protection de l'enfance des camps de déplacés, 82 membres d'organisations de la société civile et 20 enfants en délicatesse avec la justice.

V. Protection de la population civile

48. Au cours de ces derniers mois, la MINUAD a pris plusieurs initiatives visant à améliorer la protection des civils, ainsi que la sécurité et la sûreté des travailleurs humanitaires et de leurs biens.

49. Le personnel militaire et le personnel de police de la MINUAD ont renforcé leur présence et les activités de protection dans tout le Darfour en multipliant les patrouilles quotidiennes, dont le nombre est passé de 130 à 160 en moyenne. Il s'est notamment agi de patrouilles de moyenne et longue portées effectuées dans des zones rurales telles que le Djebel Marra, le Djebel Moon (au nord d'El Geneina) et la frontière entre le Darfour-Sud et le Sud-Soudan. La mise en place de dispositifs logistiques a permis de déployer un personnel civil dans les bases d'opérations de la MINUAD de Shangil Tobaya et Khor Abeche et, ainsi, de mieux coordonner les activités de la Mission avec les acteurs humanitaires.

50. Dans le cadre de sa stratégie de protection de la population civile, la MINUAD a renforcé les mécanismes d'alerte et de réaction rapides en établissant, à l'intention de ses hauts responsables, des rapports analytiques hebdomadaires sur la protection des civils. En outre, des améliorations ont été apportées à la coordination des activités des acteurs humanitaires avec le personnel militaire et le personnel de police de la MINUAD, grâce à la tenue de réunions hebdomadaires de coordination entre civils et militaires.

51. En ce qui concerne la protection des personnes qui regagnent leurs foyers, le Mécanisme conjoint de vérification a continué de s'assurer de la spontanéité et de l'opportunité des retours au Darfour. Depuis le début de 2011, on compte, par semaine, environ 1 500 retours librement consentis. La majorité des personnes qui rentrent chez elles viennent de camps situés au Darfour-Sud et se rendent dans des zones rurales du Darfour-Ouest.

VI. Déploiement et opérations de la Mission

52. Au 30 juin, l'effectif civil de la MINUAD s'élevait à 4 466 hommes (1 145 agents recrutés sur le plan international, 2 835 agents recrutés sur le plan national et

486 Volontaires des Nations Unies), soit 81 % de l'effectif autorisé de 5 516 personnes. La Mission continue d'avoir des difficultés à recruter et à conserver du personnel qualifié en raison des conditions de vie difficiles et de l'insécurité qui règnent au Darfour. En ce qui concerne le déploiement de nouveaux agents recrutés sur le plan international, 36 fonctionnaires ont rejoint la zone de la Mission, 32 ont quitté la Mission et un candidat a refusé l'offre d'engagement qui lui avait été faite.

53. Au 30 juin, l'effectif militaire de la MINUAD se chiffrait à 18 014 hommes (soit 92 % de l'effectif autorisé de 19 555 hommes), dont 17 451 soldats, 302 officiers d'état-major, 61 officiers de liaison et 195 observateurs militaires. L'unité logistique polyvalente éthiopienne, l'escadron rwandais d'hélicoptères moyens et des compagnies nigérianes de reconnaissance de secteur et de réserve devraient être déployés dans le courant de l'année, et un bataillon sénégalais devrait être au complet d'ici à octobre 2011. On a encore besoin de deux escadrons d'hélicoptères moyens et d'une unité de reconnaissance aérienne.

54. La préparation et les capacités de soutien autonome des contingents se sont quelque peu améliorées au cours des trois derniers mois. À l'heure actuelle, 5 bataillons d'infanterie sur 17 et 4 unités de police constituées sur 16 souffrent d'un manque important de matériel et affichent un taux d'efficacité opérationnelle inférieur aux 90 % exigés.

55. L'effectif de la police de la MINUAD s'élevait à 2 751 agents (80 % d'hommes et 20 % de femmes), soit 73 % de l'effectif autorisé de 3 772 personnes. L'effectif des unités de police constituées s'élevait à 2 233 hommes, soit 83 % de l'effectif autorisé de 2 660 personnes.

56. Le personnel militaire de la MINUAD a effectué au total 12 325 patrouilles dans 7 129 villages et camps de personnes déplacées, dont 5 589 patrouilles de routine, 999 patrouilles de proximité, 643 patrouilles de longue distance, 2 538 patrouilles de nuit, 623 escortes de convois humanitaires et 1 933 patrouilles logistiques ou administratives. La police de la MINUAD a effectué au total 11 674 patrouilles, dont 6 918 à l'intérieur de camps ou pour escorter des groupes principalement composés de femmes et d'enfants qui sortaient de leur village ou de leur camp pour aller ramasser du bois de feu et des herbes; 2 846 patrouilles dans les villages, sur les marchés et alentour; et 1 910 patrouilles de moyenne et longue distance.

57. En application de l'accord conclu à la dixième réunion du mécanisme tripartite, entre avril et juin, le Gouvernement a délivré 1 103 nouveaux visas d'entrée au personnel de la MINUAD. Au 26 juin, 1 070 demandes de visa étaient toujours en attente, dont 775 concernaient des policiers, 96 des officiers d'état-major et des observateurs militaires et 199 du personnel civil, notamment des consultants et des visiteurs. Bien que le nombre de demandes de visas en attente soit toujours élevé, le Ministère des affaires étrangères a examiné en urgence un grand nombre de visas de personnel de la MINUAD dont les contrats, et donc les visas, venaient à échéance le 30 juin, c'est-à-dire à la fin de l'exercice 2010/11. Peu de temps après, le Gouvernement s'est engagé à éliminer l'arriéré de demandes en attente.

58. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre d'une solution provisoire concernant les émissions radio de la MINUAD. Le 26 juin, la Mission a signé avec la National Public Radio Corporation un mémorandum d'accord qui lui permettra de

diffuser des émissions sur Radio Al Salaam et des stations de radio publiques du Darfour à partir du 1^{er} juillet.

59. L'agrandissement et l'amélioration des bases d'opérations de la MINUAD progressent. Malgré des difficultés d'ordre logistique, les travaux sont terminés sur 12 des 30 bases et devraient l'être le 31 juillet 2011 au plus tard sur les 18 bases restantes, où ils en sont à divers stades d'avancement. Les travaux entrepris dans sept autres bases devraient être achevés au 31 décembre 2011. La construction au titre de l'indemnité de subsistance (missions) de bâtiments destinés à loger 1 526 agents recrutés sur le plan international a été achevée, ce qui a considérablement amélioré les conditions de vie, la sécurité et la morale du personnel de la MINUAD au Darfour.

60. Depuis mon précédent rapport, 11 trous de forage supplémentaires ont été creusés, ce qui a fait passer à 35 le nombre total de puits terminés. Ces trous de forage sont mis à la disposition des populations locales afin de leur donner un accès accru à l'eau. En ce qui concerne le projet mentionné dans mon précédent rapport d'engager une société internationale pour creuser 25 trous de forage, le contrat a été annulé à cause de difficultés liées à l'obtention des visas et du matériel de forage nécessaires.

61. La construction de postes de police de proximité s'est poursuivie. Sur les 70 postes prévus, 13 ont été achevés et 3 sont sur le point de l'être.

62. Trente projets à effet rapide ont été menés à bien au cours des trois derniers mois. Au total, 288 projets ont été achevés à 65 %, et la mise en œuvre de 65 nouveaux projets a été approuvée. L'insécurité et le manque de capacités des partenaires d'exécution locaux ont freiné les progrès dans plusieurs projets.

63. La MINUAD a continué de réduire la menace posée par les engins non explosés dans l'ensemble du Darfour. Elle en a trouvé et détruit plus de 314 et a dispensé une formation de sensibilisation au danger à quelque 33 000 civils. Elle a estimé qu'il était possible de circuler en toute sécurité sur 645 kilomètres de route. Des examens visuels et souterrains ont été effectués sur 72 629 m² de territoire.

64. S'agissant du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, la Commission du nord du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a démobilisé 371 combattants (dont 21 femmes) de l'ALS-faction Mother et de l'ALS-faction Free Will, de la faction du Mouvement pour la justice et l'égalité favorable à la paix et du Mouvement populaire pour les droits et la démocratie. Elle a également supervisé la démobilisation de 1 173 membres des Forces armées soudanaises et des Forces de défense populaires dans le Darfour-Sud et le Darfour-Ouest. La MINUAD a appuyé ces activités en fournissant des conseils techniques, un appui logistique, du personnel et du matériel en vue du dépistage du VIH/sida.

VII. Progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés par la MINUAD

65. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité au paragraphe 8 de sa résolution 1935 (2010), le présent rapport comprend une évaluation des progrès, mesurés à

l'aune des objectifs fixés dans l'annexe II à mon rapport daté du 16 novembre 2009 (S/2009/592).

66. Certaines avancées ont été enregistrées dans la réalisation du premier objectif, qui est de parvenir à une solution politique globale du conflit. Les divergences qui opposaient le Gouvernement et le Mouvement pour la libération et la justice lors des négociations de Doha ont été partiellement aplanies et les points d'accord ont été consignés dans un projet de document. Des représentants de la société darfourienne ont approuvé le texte à la Conférence de toutes les parties prenantes du Darfour, estimant qu'il pouvait constituer le fondement d'une paix globale et inclusive au Darfour. Le Gouvernement et le Mouvement pour la libération et la justice ont engagé des pourparlers, lesquels n'ont cependant guère porté que sur les questions liées aux droits de l'homme, au partage du pouvoir et aux arrangements en matière de sécurité. La réalisation intégrale de l'objectif reste lointaine dans la mesure où plusieurs mouvements, notamment l'ALS-faction Abdul Wahid et l'ALS-faction Minni Minawi, refusent de participer au processus de paix et ont fait savoir qu'ils entendaient obtenir un changement de gouvernement.

67. Le deuxième objectif est l'instauration d'un climat de sécurité et de stabilité dans l'ensemble du Darfour. Les affrontements intermittents qui ont opposé les Forces armées soudanaises et les forces de différents mouvements ont freiné les progrès à cet égard. Les composantes militaire et de police de la MINUAD ont cependant élargi les patrouilles de moyenne et longue distance à de nouvelles zones, renforçant la présence de la Mission et contribuant ainsi à améliorer la sécurité dans les zones reculées. Des affrontements au sujet des ressources ont fait 23 morts, ce qui représente une augmentation par rapport aux 12 décès enregistrés au cours de la période précédente.

68. Le troisième objectif concerne le renforcement de l'état de droit et de la gouvernance et du respect des droits de l'homme. De manière générale, peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. Les parties au conflit ont continué de méconnaître l'obligation qui leur est faite par le droit international des droits de l'homme de protéger les civils exposés aux combats. Le nombre de violations des droits de l'homme enregistrées est resté semblable à celui des périodes précédentes. Il est toutefois encourageant de noter que la MINUAD a signalé une baisse du nombre de détentions arbitraires et qu'elle a continué à collaborer avec les autorités nationales à la consolidation de cet acquis. Elle a en outre continué d'œuvrer auprès des mouvements armés afin qu'ils mettent un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et de fournir des conseils techniques aux autorités judiciaires.

69. Le quatrième objectif est de stabiliser la situation humanitaire et de faciliter la circulation des secours humanitaires. Certaines avancées ont été réalisées à cet égard grâce à l'« opération panier de printemps » (voir par. 36), durant laquelle la MINUAD et des organismes humanitaires ont mené des missions visant à évaluer les besoins de la population et à acheminer de l'aide dans des zones auparavant inaccessibles. La Mission a de surcroît augmenté le nombre de patrouilles de moyenne et longue distance effectuées dans les sites de retour.

VIII. Aspects financiers

70. Par sa résolution 65/305, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 689,3 millions de dollars pour le fonctionnement de la MINUAD pour l'exercice allant du

1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 juillet 2011, le coût de fonctionnement de celle-ci serait limité au montant approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice 2011/12.

71. Au 7 juillet 2011, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUAD s'élevait à 180,2 millions de dollars. À la même date, les arriérés de contributions pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevaient à 1 547,1 millions de dollars.

72. Les remboursements au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents pour les périodes allant respectivement jusqu'au 31 mai 2011 et au 31 mars 2011 ont été effectués selon le calendrier des versements trimestriels.

IX. Observations et recommandations

73. Le processus de paix au Darfour est parvenu à un point critique. Les négociations entre le Gouvernement et le Mouvement pour la liberté et la justice sont sur le point d'aboutir. Toutefois, étant donné que l'ALS-faction Abdul Wahid et l'ALS-faction Minni Minawi continuent d'essayer d'atteindre leurs objectifs par des moyens militaires, et que les négociations entre le Gouvernement et le Mouvement pour la justice et l'égalité semblent bloquées, les résultats des négociations ne constitueront pas un règlement global du conflit. Les discussions au sein de la Conférence de toutes les parties prenantes du Darfour et le projet d'accord établi pour l'essentiel sur la base des résultats des négociations entre le Gouvernement et le Mouvement pour la liberté et la justice représentent un pas en avant. Tel qu'approuvé par la Conférence de toutes les parties prenantes, le projet d'accord constitue une base à partir de laquelle faire progresser le processus en vue d'une paix globale. Compte tenu de cette évolution de la situation, une nouvelle feuille de route, qui énonce les prochaines étapes du processus de paix au Darfour, est en cours de préparation.

74. En ce qui concerne les principaux éléments de cette nouvelle feuille de route, un règlement véritable du conflit au Darfour suppose toujours une large adhésion de toutes les parties comme de ceux touchés par le conflit. À cet égard, j'exhorte la communauté internationale à demander aussi bien au Gouvernement qu'à l'ALS-faction Minni Minawi, à l'ALS-faction Abdul Wahid et au Mouvement pour la justice et l'égalité de mettre fin aux hostilités et d'engager des négociations sans conditions préalables.

75. Le processus de paix au Darfour pourrait également tirer profit d'un dialogue et d'un processus de consultations internes crédibles qui suscitent un soutien populaire pour le processus de paix et l'appropriation par la population locale de ce processus, et complète les résultats des négociations de Doha. À cet égard, j'encourage la communauté internationale à appuyer l'incorporation d'un tel processus dans la nouvelle feuille de route. Je me félicite par ailleurs des préparatifs engagés par la MINUAD et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine en vue d'organiser le processus politique interne au Darfour. La création d'un environnement favorable pour ce processus reste essentiel et j'exhorte le Gouvernement à respecter, comme première mesure de confiance d'une importance fondamentale, l'engagement pris de lever l'état d'urgence au Darfour.

76. Au cours des prochains mois, la MINUAD, l'Union africaine, l'ONU et, d'une façon générale, la communauté internationale doivent être prêtes à aider le Gouvernement soudanais à remédier de manière globale aux diverses causes d'instabilité du pays. Il sera indispensable de mettre fin aux offensives armées et d'engager un dialogue politique. L'examen prochain de la constitution offrira aux partis politiques et aux groupes d'intérêt l'occasion de se réunir et de convenir d'un nouveau système qui permette d'aborder les questions centrales et périphériques sous-jacentes du conflit au Soudan. Dans ce contexte, la feuille de route du processus politique au Darfour devra être complémentaire des stratégies plus générales destinées à assurer la stabilité au Soudan. À cet égard, je constate avec satisfaction que l'Union africaine et l'ONU ont engagé des consultations au sujet des prochaines étapes du processus de paix.

77. Les affrontements sporadiques entre forces gouvernementales et forces des divers mouvements au cours des trois derniers mois ont déstabilisé les zones concernées et gêné les activités de protection et humanitaires en faveur des communautés de ces zones. En outre, les activités militaires et les restrictions qui les accompagnent ont limité les possibilités d'accès de la Mission et des organismes humanitaires aux populations ayant besoin d'une assistance. Je redis à nouveau aux belligérants qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit au Darfour. L'action militaire pour atteindre des objectifs politiques ne sert qu'à prolonger les souffrances de la population du Darfour et à retarder l'arrivée de la paix. Je demande au Gouvernement et aux mouvements qui ne l'ont pas encore fait de mettre immédiatement fin aux hostilités et de participer sans retard au processus de paix.

78. Les rapports faisant état de retours volontaires de personnes déplacées dans leurs villes et villages d'origine sont encourageants. Je félicite la MINUAD et les organisations humanitaires de la priorité qu'elles accordent à la protection et à l'assistance en faveur des rapatriés, en plus de la protection et de l'assistance qu'elles assurent déjà aux déplacés et aux communautés d'accueil. Je félicite également la MINUAD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la Santé et les autres organismes participant à l'« Opération panier de printemps » de leurs efforts pour faciliter l'accès des organismes humanitaires à la partie orientale du Djebel Marra et à d'autres régions auxquelles on ne pouvait précédemment accéder que de façon limitée. Au cours de l'opération, les organisations humanitaires ont évalué les besoins et fourni une aide à 12 localités, dont cinq dans la partie orientale du Djebel Marra dont l'accès avait été interdit pendant plusieurs mois. J'observe qu'elle permettra à l'avenir de se rendre à nouveau dans ces régions et j'exhorte la Mission et les organismes humanitaires à prendre les mesures nécessaires pour continuer à intervenir en faveur de ces régions.

79. Je constate avec préoccupation que des restrictions continuent d'être imposées au déplacement de la Mission et des organisations humanitaires. Si pour l'essentiel, ces restrictions ont été imposées par des organismes gouvernementaux dans des régions où la présence de forces de mouvements était connue ou soupçonnée, il n'en demeure pas moins que la Mission se réserve le droit d'évaluer les conditions de sécurité de ses patrouilles et, après avoir déterminé que le risque est acceptable, de mener ses activités conformément à son mandat. Les organismes nationaux du secteur de la sécurité peuvent faire part à la Mission de leurs inquiétudes, mais elles ne peuvent l'empêcher d'agir. Je demande une nouvelle fois au Gouvernement et

aux mouvements de ne plus imposer des restrictions aux déplacements de la Mission et des organisations humanitaires.

80. L'année qui vient offrira au Gouvernement et au peuple soudanais d'importantes occasions de se tourner vers l'avenir et de mettre fin aux conflits qui menacent leur sécurité et leur prospérité. Le Gouvernement et le peuple soudanais auront également à faire face aux conséquences des changements en cours au Soudan. Au Darfour, la MINUAD a réalisé d'importants progrès pour ce qui est d'assurer la protection des civils, et je considère qu'elle a un rôle significatif à jouer, en coopération avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, à l'appui des initiatives locales en matière de consolidation de la paix et de réconciliation. J'ai l'intention de présenter dans mon prochain rapport au Conseil une feuille de route actualisée concernant la paix au Darfour. C'est pour ces raisons que je recommande que le Conseil étudie la possibilité de proroger d'un an le mandat de la Mission. Au cours de cette période, je ferai le point, avec l'Union africaine, des ressources autorisées pour la Mission afin que celles-ci soient utilisées de la façon la plus efficiente et la plus efficace possible.

81. Pour ce qui est de la sécurité du personnel de la Mission et du personnel humanitaire au Darfour, si le nombre relativement peu élevé d'attaques enregistré au cours de la période considérée – qui s'explique en partie par l'attitude déterminée du personnel militaire et de police de la Mission – est encourageant, je condamne dans les termes les plus énergiques l'agression contre la patrouille de la MINUAD qui a provoqué la mort tragique d'un conseiller de la police de la Mission. Ces agressions sont répréhensibles et constituent une violation du droit international. Je présente mes sincères condoléances à la famille, aux amis et aux collègues du conseiller de la police décédé, et je demande au Gouvernement de traduire les auteurs de cette lâche attaque en justice.

82. Je suis soulagé par la libération des trois membres du personnel travaillant pour les services aéronautiques humanitaires des Nations Unies qui avaient été enlevés à Um Shalaya, dans le Darfour-Ouest, le 13 janvier 2011. Je demande au Gouvernement de traduire les responsables de ces enlèvements en justice et de prendre des mesures pour mettre fin aux enlèvements de ceux qui cherchent à atténuer les souffrances de la population du Darfour.

83. Je suis par ailleurs profondément préoccupé par l'incarcération par le Service national du renseignement et de la sécurité, sans inculpation ou procès, de deux membres de la Mission recrutés au plan national. Tous les membres de la Mission jouissent d'une immunité d'arrestation et de détention pour les actes effectués dans le cadre du mandat de la Mission. La détention de deux membres du personnel, sans inculpation, constitue une grave violation de l'accord sur le statut des forces. J'exige que le Gouvernement les libère immédiatement et présente toute preuve éventuelle de comportement répréhensible au Représentant spécial conjoint, conformément aux procédures normales.

84. En conclusion, je voudrais remercier sincèrement le Médiateur en chef conjoint, Djibril Yipene Bassole, et ses collaborateurs pour l'action remarquable menée et leur importante contribution au processus de paix au Darfour. Je voudrais exprimer mes remerciements au Gouvernement qatari pour l'appui fourni aux négociations. Je voudrais également remercier le Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et de l'ONU, Ibrahim Gambari, de son action à la tête de la Mission, ainsi que les hommes et les femmes de la Mission pour leurs efforts

infatigables dans des conditions souvent difficiles et pénibles. Je voudrais également remercier le personnel militaire qui cherche avec dévouement à améliorer la vie des habitants du Darfour touchés par le conflit.
